

Après avoir rencontré les magistrats et fonctionnaires du Tribunal de Grande Instance d'Orléans, Michel Mercier, au sujet des difficultés dont lui avaient fait part ces magistrats et fonctionnaires. Celles-ci portaient notamment sur le nombre d'emplois affectés à ce Tribunal, sur l'insuffisance de crédits prévus pour prendre en compte les frais de justice et sur les problèmes liés à la mise en œuvre du logiciel informatique CASSIOPÉE. Michel Mercier a répondu à Jean-Pierre Sueur.

>> [Lire la lettre de Jean-Pierre Sueur à Michel Mercier](#)

>> [Lire la réponse du ministre de la Justice](#)

.